

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session HIVER 2020

POL4412-020
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, L'ONU ET SES
INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES
MARDI : 9 H 30 – 12 H 30

Chargé de cours : Chalmers LaRose

Courriel : larose.chalmers@uqam.ca

Local : A-3640

Heures de disponibilité : sur rendez-vous

DESCRIPTIF DU COURS

Organisations internationales et ordre du monde : les fonctions des organisations internationales dans le système mondial. Le système des Nations Unies comme projet d'intervention dans les relations internationales. Les Nations Unies et la reproduction internationale, l'intégration à l'économie mondiale ; l'action au bénéfice de l'accumulation du capital ; l'action politique. Les difficultés de la reproduction.

OBJECTIFS ET DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Le cours POL 4411 explore à la fois la rationalité, la pertinence et la contribution des organisations internationales dans la politique internationale contemporaine. L'un de ses objectifs premiers est d'initier, et sensibiliser, les participants à l'importance des organisations internationales, et les institutions qui les encadrent, en tant que forums et instruments facilitant les interactions entre les acteurs internationaux, en particulier les États.

Dans le cadre de ce cours, les organisations internationales sont étudiées en tant qu'acteurs d'un système international en mouvement, et indéterminé - marqué par une situation d'interdépendance de plus en plus étroite entre les acteurs - et d'une « société » internationale engagée dans une quête constante de principes et règles communs et partagés. Dans cette optique, ces organisations internationales sont appréhendées comme mécanismes et lieux de production de normes, de valeurs communes et d'institutions destinées à façonner l'environnement au sein duquel se déroulent les interactions entre les acteurs intervenant dans la politique mondiale.

Bien évidemment, nous accorderons une grande place à des exercices de discussions approfondies autour de l'Organisation des Nations Unies et de ses institutions/agences spécialisées. Une attention soutenue sera réservée aux enjeux et conjectures entourant la forme aussi bien que l'orientation, actuelle et future, de l'Organisation des Nations Unies et de ses principales agences. Les sujets abordés couvriront les domaines relatifs à la paix et à la sécurité internationale, à l'économie et au commerce international, à la coopération pour le développement ainsi qu'aux questions se rapportant aux enjeux sociaux, humanitaires et culturels.

ORGANISATION / MODE D'ÉVALUATION

Ouvrage de référence :

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011 (recommandé)

Vous pouvez vous le procurer à la COOP.

Un recueil de textes est également disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

EVALUATION

La charge de travail est répartie selon le format suivant :

1. Examen Intra : 35%

2. Travail en équipe (35%)

- a. Présentation en classe : 10%
- b. Texte final : 25%

3. Note de synthèse : 30%

- I. **EXAMEN INTRA (18 février 2020) – 35% de la note finale.** Revue de la matière vue en classe et des principaux points soulevés par les textes consultés et lus
- II. **Travail de groupe - Étude descriptive et analytique d'une institution/agence spécialisée de l'ONU (35 % de la note finale)**

Chaque groupe sera formé de **4-5 étudiants.es (minimum 2, maximum 4)**

Présentation des résultats de la recherche en classe (15-20 minutes, suivi de questions/réponses)

- Note pour la présentation en classe : 10 points
- Note pour le texte final de la recherche : 25 points

Les présentations auront lieu lors des séances prévues à cet effet, soit le **10 mars** (les agences à vocation sociale et humanitaire), le **17 mars** (les agences relatives à la paix et la sécurité internationale), le **24 mars** (les agences de coopération pour le développement), le **31 mars** (les agences à vocation économique et commerciale).

Les modalités et l'ordre des présentations en classe seront abordées ultérieurement. Le travail final doit être remis au plus tard le **14 avril 2020**.

III. Note de synthèse (30 %)

Une note de synthèse est un document qui présente des informations pertinentes et nécessaires à la prise de décision sur un sujet donné de la politique internationale. Le but de cet exercice consiste à l'atteinte de résultats pédagogiques spécifiques relatifs à une mise en situation donnée.

Voici le sujet retenu pour cette session :

Vous êtes un membre du cabinet d'un (e) ministre des affaires étrangères !!! Devant prendre part à une réunion du Conseil de sécurité de l'ONU à New York, votre ministre des affaires étrangères envisage de communiquer la position officielle de l'État au sujet du renouvellement de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie chargée de vérifier la réintégration des anciens combattants des FARC dans la société.

Dans le cadre de ce travail, il vous est demandé d'écrire une note de synthèse présentant d'une part l'état de la situation (interne et régionale) et, d'autre part, les pistes pouvant mener à une prise de position pertinente du pays sur la question du renouvellement de cette mission de vérification. Rédigez une note de synthèse à ce sujet à l'intention du ou de la responsable de la diplomatie de votre pays. (5 pages).

N.B. Le plus possible, vous devez, dans votre texte, tenir compte du contexte national et régional dans lequel survient cette réunion du Conseil de sécurité ainsi que des intérêts nationaux de votre pays.

Cet exercice compte pour 30% de la note finale. Le travail doit être remis au plus tard le 24 mars 2020.

Les modalités et directives concernant cet exercice vous seront communiquées par courriel. Les autres questions s'y rapportant seront abordées en classe et les décisions prises conjointement en fonction des normes du module et du département.

PLAN DU COURS

3 septembre

Introduction générale – Présentation du cours et organisation de la session

PREMIÈRE PARTIE

Organiser les relations entre les États-nations

7 janvier

Perspectives

Dario Battistella « La coopération » in *Théories des relations internationales*, 2^{ème} édition, Paris : Presses des Sciences Po, 2006, p. 394-425

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Coopération et organisation » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 13-20

14 janvier

Approches

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (dir.) « Des approches théoriques à renouveler » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 61-74.

Michael Barnett et Matha Finnemore “Political Approaches” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 41-57.

Jorge E. Velasquez “Legal Perspectives” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 58-81.

21 janvier

Les organisations internationales : Rôle, fonctions, types

Lecture recommandée

M.-C. Smouts, « La place des organisations dans la vie internationale », dans M.-C. Smouts, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995, p. 29-56

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Typologies et approche globale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 45-58

Delphine Allés, Frédéric Ramel, Pierre Grossier, “Les Organisations Intergouvernementales” in *Les Relations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2018, p.121-135

Lecture complémentaire

Clive Archer “Role and Function of International Organizations” in *International Organizations*, 3ème éd., Londres : Routledge, 2001, p. 65-111.

Deuxième partie : Historique, évolution et structure des OI

28 janvier - Historique et évolution : Des unions administratives à la Société des Nations (SDN)

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 21-33.

Diane Ethier « Évolution historique » in *Introduction aux relations internationales*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2010, 4e édition p. 96-107.

David Armstrong, Lorna Lloyd et John Redmond, « The League of Nations » in David Armstrong *et al.* (dirs.) *International Organisation in World Politics*, 3ème édition, London: Palgrave, 2004, p. 16-36 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Lecture complémentaire

Clive Archer « Definitions and History » in Clive Archer *International Organizations*, 3ème édition, London: Routledge, 2001, p. 1-34 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

Pierre Gerbet, Victor Yves Ghebali et Marie Renée Mouton, «Origine et structure de la Société des Nations» dans *Société des Nations et Organisation des Nations Unies*, éditions Richelieu, p. 13-143, 1973 (disponible à la réserve de la bibliothèque centrale).

4 février - L'Organisation des Nations Unies : Principes, structure et système

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les développements de l'action internationale concertée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 36-44.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Une fonctionnalité controversée » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 75-107

Guillaume Devin et Delphine Placidi-Frot, « Les évolutions de l'ONU : concurrences et intégration », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 21-41.

Lecture complémentaire

Organisation des Nations Unies, *Les Nations Unies aujourd'hui*, chapitre I, « L'organisation des Nations Unies », New York, 2008, p. 1-78. (Disponible à la réserve de la bibliothèque centrale)

TROISIÈME PARTIE
Cadre de l'ONU pour la paix

11 février - La sécurité collective et la problématique de l'intervention internationale

Philippe Moreau-Desfarges « La sécurité collective » in *L'ordre mondial*, chapitre 3, Armand Colin, 2008, p. 85-119.

Alexandra, Novosseloff, *Le Conseil de sécurité des Nations Unies et la maîtrise de la force armée : Dialectique du politique et du militaire en matière de paix et de sécurité*, chapitre II, **partie III**, « Les mécanismes du chapitre VII de la Charte » ; **partie IV** «L'ONU : Une organisation de sécurité collective ou de défense collective ? » Bruxelles : Bruylant, 2003, p. 113-134.

Lectures complémentaires

Paul Tavernier « Article 27 : Vote » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Économica, 2005, p. 935-957.

Rafâa Ben Achour « Les Opérations de maintien de la paix » in *La Charte des Nations Unies : Commentaire article par article*, 3^{ème} édition, édité par Jean-Pierre Cot, Alain Pellet et Mathias Forteau, Paris, Économica, 2005, p. 265-286.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

18 février – Examen INTRA

25 février - Semaine de relâche

3 mars - Les opérations de paix de l'ONU : cadre conceptuel et opérationnel

Lecture

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

Alex J. Bellamy et Paul D. Williams « Peace Operations in the Twenty-First Century » in *Understanding Peacekeeping*, Polity press, deuxième édition, 2010, p. 121-152.

QUATRIÈME PARTIE

Les agences spécialisées de l'ONU

10 mars - Les agences relatives à la paix et à la sécurité internationale

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

- L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)
- L'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA)
- L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OPCW)
- L'Organisation du Traité d'interdiction des essais nucléaires (CTBTO)
- La Direction des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
- L'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)
- L'Organisation internationale de police criminelle (OIPC) - INTERPOL

17 mars – Les agences à vocation sociale, humanitaire et culturelle

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

- L'Organisation internationale du travail (OIT)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS)
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)
- Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ((HCDH)
- L'Organisation météorologique mondiale (OMM)
- Le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Lecture

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Lecture

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « Les nouvelles orientations de la sécurité internationale » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 159-193.

Organisation des Nations Unies, *Opérations de maintien de la paix des Nations Unies : Principes et Orientations*, Département des opérations de maintien la paix, Département de l'appui aux missions, New York, 2008. Disponible à : http://www.un.org/fr/peacekeeping/documents/capstone_doctrine_fr.pdf

24 mars - Les agences de coopération pour le développement

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

- Le Groupe de la Banque mondiale
- La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)
- Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
- Le Programme alimentaire mondial (PAM)
- Le Fonds international de développement agricole (FIDA)
- L'Autorité internationale des Fonds Marins (ISA)
- Organisation pour la coopération économique et le développement (OCDE)

Lectures

Maurice Bertrand, *L'ONU*, chapitre 3 « L'ONU-économique et sociale », 6e éd., Paris : La Découverte, 2006, p. 47-83.

Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts (éd.) « La transformation du multilatéralisme » in *Les Organisations Internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 121-158

31 mars - Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

Suggestions pour le travail en groupe et la présentation en classe

Les agences à vocation économique, commerciale et industrielle

- Organisation mondiale du commerce (OMC)
- Organisation mondiale des douanes (OMD)
- Fonds monétaire international (FMI)
- Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)
- Organisation mondiale du tourisme
- Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)
- Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUUDI)
- Organisation maritime internationale (OMI)
- Union internationale des télécommunications (UIT)
- Union Postale Universelle (UPU)

Lectures

Ngaire Woods “Bretton Woods Institutions” in Thomas G Weiss et Sam Daws (ed.) *The Oxford Handbook on the United Nations*, Oxford University Press, Oxford, 2007, p. 233-253.

Yves Schemeil « L’Organisation mondiale du commerce et l’instabilité internationale » in Guy Lachapelle et Stéphane Paquin (dir.) *Mondialisation, gouvernance et nouvelles stratégies subétatiques*, Québec, Les Presses de l’Université Laval, 2004, p. 39-58

Jean-Pierre Cling *et al.* « La Banque mondiale, entre transformations et résilience », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 43-65

7 avril – L’avenir des organisations internationales. Enjeux actuels et futurs du système des Nations Unies

Koffi Annan, *Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l’homme pour tous*, Rapport du secrétaire général des Nations Unies, New York, 21 mars 2005.

http://www2.ohchr.org/french/bodies/hrcouncil/docs/gaA.59.2005_Fr.pdf

Mark Mallow Brown “Can the UN be reformed?” *Global Governance* 14 (2008), p. 1-12.

Alexandra Novosseloff, « L’élargissement du Conseil de sécurité : enjeux et perspectives », *Relations internationales*, Vol 128, sept-décembre 2006, p. 3-14.

Visionnement du documentaire *L’ONU, dernière station avant l’enfer*, réalisé par Pierre-Olivier François

14 avril – Remise du travail final et fin de la session

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.

ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12^e ou 13^e cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

POLITIQUE 16 CONTRE LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.

1. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
2. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
3. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
4. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
5. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
6. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
7. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour obtenir du soutien :

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement
514-987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence sexuelle à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM :

<http://www.harcelement.uqam.ca>

CALACS Trêve pour Elles – point de services UQAM :

514-987-0348

calacs@uqam.ca

www.tredepourelles.org

Service de soutien psychologique (Services à la vie étudiante) : 514-987-3185 Local DS-2110

Pour le Service de la prévention et de la sécurité : **514-987-3131**

CENTRE DE DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL (CDP)

Le CDP est le lieu de rencontre entre le milieu professionnel et l'université. Il a pour mandat d'accompagner les étudiant.e.s dans leur cheminement de carrière.

Par le développement de contacts avec des employeurs, l'établissement de lien avec les milieux de travail et le réseautage avec les diplômé.e.s, le CDP vise à promouvoir la qualité et l'engagement des étudiantes et des étudiants de la Faculté de science politique et de droit de l'UQAM.

Pour les étudiant.e.s de la Faculté de science politique et de droit, le CDP...

...Met à leur disposition les outils et le soutien nécessaires à la recherche de stages ou d'emploi professionnels;

...Offre la formation et l'information pertinentes à une insertion efficace sur le marché du travail;

...Organise diverses activités permettant de réaliser toutes les possibilités de carrières qui s'offrent à elles et eux;

...Met sur pieds plusieurs occasions de rencontre et de réseautage avec des employeurs potentiels et des diplômé.e.s de la FSPD.

Passez-vous voir au W-2520!

Suivez notre calendrier d'activités à l'adresse suivante : <https://cdp-fspd.uqam.ca/>

Écrivez-nous au politique.cdp.fspd@uqam.ca

Aimez notre page Facebook : Centre de développement professionnel – FSPD UQAM



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail aux fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions liées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez consulter sur le site r18.uqam.ca des capsules vidéos qui vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.



Guide à l'intention des enseignant(e)s de l'UQAM

Qu'est-ce que le R18?

C'est le règlement institutionnel sur les infractions de nature académique. La gestion de ce règlement se fait grâce à un logiciel (*Infractions*) automatisé, particulièrement efficace pour faire le suivi des cas de récidive.

Conditions gagnantes pour éviter le plagiat!

- Mettre l'encart du R18 dans votre plan de cours.
- Parler du plagiat lors du premier cours du trimestre et avant un examen ou la remise d'un travail, ne serait-ce que quelques minutes afin de sensibiliser votre groupe au phénomène et lui dire que de courtes capsules sont à disposition pour se familiariser avec le sujet (voir www.r18.uqam.ca). Cette information est particulièrement utile aux étudiant(e)s de première année.
- Les orienter vers le site www.infosphere.uqam.ca pour ceux et celles qui désirent un aide-mémoire méthodologique ou qui n'ont pas les bases pour les règles de citation.
- Pour les travaux, bien expliquer en classe et dans le plan de cours le type d'entraide qui est permis ou interdit, c'est-à-dire ce qui est attendu de chacun. Par exemple, deux étudiant(e)s peuvent faire de la recherche et échanger sur leurs découvertes, mais il est important que les travaux soient distincts l'un de l'autre.
- Lors des examens en classe, laisser un espace entre chacun des étudiant(e)s. Si ce n'est pas possible, distribuer des versions différentes du même examen, avec une page frontispice de couleur différente.
- Transmettre des consignes claires lors d'un examen: les étudiant(e)s ne peuvent pas consulter de téléphone ou de montre intelligents. Pas même pour regarder l'heure!
- Si vous êtes témoin de la commission d'une infraction lors d'un examen: noter les informations nécessaires (qui, quoi, comment, quand, où), mais n'enlevez pas la copie d'examen à l'étudiant(e), car cela risquerait de créer une situation conflictuelle et de déranger les autres étudiant(e)s, laissez l'étudiant(e) terminer son examen.
- Si vous avez des soupçons ou même la certitude de la commission d'une infraction académique, ne mettez pas zéro au travail ou à l'examen, mais faites un rapport de signalement. Vous éviterez ainsi deux conséquences possibles :
 - que l'étudiant(e) fasse une demande de révision de note et que votre note soit modifiée puisque vous n'avez pas suivi la bonne procédure;
 - qu'il n'y ait pas de trace de la commission d'une infraction au dossier de l'étudiant(e), échappant ainsi au suivi systématique qui est fait lors de la commission d'une infraction, notamment lors de récidive(s).

Les étapes lors du dépôt d'un rapport de signalement, version simplifiée

1. Dépôt du rapport de signalement via le logiciel [Infractions](#). C'est tout! C'est rapide et simple!
2. Enquête effectuée par le, la Responsable facultaire des Dossiers d'Infraction Académique ([liste des RDIA](#)).
3. S'il y a une preuve suffisante, le dossier est transmis au Comité facultaire sur les infractions de nature académique.
4. Si l'étudiant(e) est sanctionné(e), il, elle peut aller en appel.

Pour plus d'information, communiquez avec le, la responsable de votre Faculté/École ou [Marc-Olivier Desbiens](#), secrétaire du Comité institutionnel sur les infractions de nature académique.



RÈGLEMENT

18

SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.

Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat. Cliquez sur le logo à gauche pour être redirigé vers le site.